



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
17 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 novembre 2013, à 15 heures

Président : M. García González (El Salvador)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-55124X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 10

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/68/13; A/68/13/Add.1; A/68/388; A/68/347; A/68/343 et A/68/335)

1. **Le Président** dit que depuis près de 64 ans, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit protection, éducation, santé, secours et services sociaux à un nombre élevés de réfugiés palestiniens, qui avoisine actuellement 5 millions. L'Office œuvre dans des conditions très difficiles, parfois en zone de conflit et avec des moyens financiers restreints. On ne peut lui demander de venir en aide aux réfugiés de Palestine s'il ne dispose pas des moyens nécessaires à l'exécution de son mandat.

Déclaration du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

2. **M. Grandi** (Commissaire général de l'Office) dit que la question des réfugiés de Palestine demeure au cœur de la recherche de la paix au Moyen-Orient. Ces réfugiés ont été à leur insu pris au piège d'autres conflits et constituent le symbole même d'un conflit qui se perpétue de génération en génération, ainsi qu'un rappel du lourd tribut versé quand les tentatives de paix échouent. Près de la moitié d'entre eux continuent de subir l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens et bon nombre sont également victimes de la situation de crise en République arabe syrienne. Leur vulnérabilité et leurs besoins de protection ont considérablement augmenté ces dernières années, dans les cinq zones d'opérations de l'Office. Conformément à l'engagement pris par la communauté internationale en faveur des réfugiés de Palestine, consacré par des résolutions de l'ONU, il convient de fournir à l'Office les moyens et les fonds nécessaires.

3. De fait, le manque chronique de moyens financiers de l'Office exacerbe gravement le sentiment de vulnérabilité des réfugiés et leur peur d'être livrés à eux-mêmes. Les services éducatifs et sanitaires essentiels ont été maintenus mais l'insuffisance de fonds humanitaires spéciaux à Gaza, en Cisjordanie et au Liban, due en grande partie à la réaffectation des fonds à la crise syrienne, a conduit l'Office à réduire

l'appui humanitaire qu'il apporte à certains groupes de ces régions, ce qui a entraîné un mouvement de contestation et des manifestations de grande envergure. Si la nouvelle, quoique fragile, perspective de progrès du processus de paix du Moyen-Orient qui se présente n'aboutit pas, le projet de concrétisation d'un État palestinien restera en suspens et la situation des réfugiés ne sera toujours pas réglée. Cette promesse entachée d'incertitude est source de frustration parmi les réfugiés de Palestine, notamment les jeunes, qui représentent près du tiers des réfugiés. Un manque de soutien à l'Office à un moment aussi décisif serait perçu comme une abdication de fait des responsabilités à l'égard des réfugiés et affaiblirait l'Office.

4. Alors que la communauté internationale a les yeux tournés vers la crise syrienne, elle semble ne faire aucun cas de la détérioration constante de la situation à Gaza. L'économie y est moribonde, situation exacerbée par la fermeture des tunnels par lesquels arrivaient des produits de base et par l'interdiction générale d'exporter. Le nombre de réfugiés de Palestine dépendant de l'aide humanitaire extérieure augmente de manière exponentielle, ainsi que le chômage des jeunes. L'Office apporte à lui seul une aide alimentaire à 800 000 personnes, soit la moitié des réfugiés. Du fait de ces difficultés croissantes, l'Office ne peut financer l'intégralité de ses activités à Gaza. Les ressources nécessaires d'urgence pour l'alimentation et la création d'emplois et les versements en espèces aux réfugiés les plus pauvres, ainsi que pour les programmes alimentaires scolaires, ont été réduites du fait du manque de moyens financiers. Compte tenu de l'insécurité alimentaire accrue et des perspectives encore plus sombres pour l'année 2014, les opérations humanitaires risquent fort de ne pouvoir être menées comme il le faudrait à Gaza.

5. À court terme, la détérioration de la conjoncture économique et l'aggravation des tensions politiques et en matière de sécurité, y compris les incursions israéliennes et le lancement de roquettes en direction du sud d'Israël, risquent de conduire à une nouvelle crise que la communauté internationale devrait s'employer à éviter par tous les moyens. À moyen terme, on prévoit que d'ici à 2020, l'infrastructure, l'énergie, l'eau et les autres ressources ne suffiront pas à assurer la subsistance de la population de Gaza, à moins que des changements décisifs soient opérés par les parties concernées, notamment la levée du blocus, avec l'appui de la communauté internationale. En

Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, où vivent près de 750 000 réfugiés de Palestine, la situation se détériore sur le plan politique et en matière de sécurité. Les réfugiés continuent d'être privés de leurs droits et terres par des restrictions draconiennes imposées par le Gouvernement israélien et par la croissance inexorable des implantations, qui sont illégales au regard du droit international. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont averti que l'économie de la Cisjordanie ne pouvait survivre dans de telles conditions. Les déplacements forcés dus à l'expansion des implantations, la démolition de résidences et les restrictions imposées aux collectivités palestiniennes, y compris à Jérusalem-Est, sont également préoccupants. Le nombre d'actes de violence commis par des colons a en outre augmenté, ainsi que les menaces de transfert forcé des Bédouins, notamment dans les zones C et E1, et l'utilisation de munitions réelles lors des manœuvres militaires israéliennes effectuées aux environs des camps de réfugiés palestiniens de la Cisjordanie.

6. La crise syrienne continue de se répercuter sur certains réfugiés de Palestine, situation à laquelle il faut remédier car il s'agit d'une responsabilité internationale ayant des ramifications spécifiques et complexes, sur les plans humain et politique. Alors que l'Office s'efforce de maintenir ses services éducatifs et sanitaires habituels, la quasi-totalité des quelque 550 000 réfugiés de Palestine recensés en République arabe syrienne ont également besoin d'une assistance d'urgence, y compris ceux qui sont allés chercher refuge au Liban et dans d'autres pays. Ce nombre devrait encore augmenter à mesure que des réfugiés qui subvenaient auparavant à leurs propres besoins continuent de demander l'aide de l'Office. Environ la moitié de l'ensemble des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne ont été déplacés, des milliers d'entre eux cherchant refuge dans les établissements scolaires et autres installations de l'Office. L'Office ne peut venir en aide depuis plusieurs mois à divers groupes de réfugiés, y compris ceux qui sont confinés dans les camps de Yarmouk et Sbeineh. L'impossibilité de fournir une aide humanitaire dans ces camps a des conséquences mortelles, d'après des informations de source anonyme et à en juger par les signes de plus en plus nombreux de malnutrition et de maladies infectieuses, en particulier parmi les enfants et les personnes âgées.

7. La Commission devrait donc se joindre à l'Office pour condamner catégoriquement la profonde

souffrance des civils qui se trouvent dans ces situations et demander aux autorités syriennes d'accorder aux réfugiés de Palestine, où qu'ils se trouvent en République arabe syrienne, toute la protection à laquelle ils ont droit, y compris la protection contre les enlèvements, la détention et d'autres violations similaires. Si des progrès appréciables ont été réalisés en ce qui concerne d'importantes dimensions du conflit, telles que la destruction d'armes chimiques, l'intensification des combats et le manque d'accès des organismes de secours ont aggravé la difficile situation des civils et mis en danger la vie des agents humanitaires. Du fait du conflit, l'Office a perdu 8 membres de son personnel et 19 autres sont portés disparus; 59 de ses 180 installations ont été endommagées et on estime à 46 000 le nombre d'habitations de réfugiés de Palestine qui ont été détruites.

8. L'Office poursuit néanmoins son action en République arabe syrienne, en s'adaptant constamment à l'évolution de la situation. Son apport de versements en espèces, d'assistance alimentaire, de médicaments et d'articles non-alimentaires aux réfugiés de Palestine a doublé tous les six mois depuis le début du conflit; ses services sanitaires et éducatifs ont assuré la subsistance de familles et de collectivités; et environ 43 000 enfants réfugiés palestiniens ont fréquenté des écoles de l'Office en République arabe syrienne, bien que 35 % des enfants n'aient pu le faire. Dans le domaine de la santé, les approches novatrices de l'Office, y compris des points de santé mobiles et la télé-éducation par satellite, ont contribué à compenser la réduction de la marge de manœuvre des interventions humanitaires. De même son programme de microfinancement a appuyé de nouvelles entreprises créatives qui ont vu le jour sur fond de conflit. Le versement d'espèces aux réfugiés de la République arabe syrienne et du Liban et la distribution de trousseaux d'hygiène, de couvertures et de vêtements chauds ont atténué la vulnérabilité immédiate des personnes déplacées.

9. Les États Membres qui ont contribué à financer les activités de l'Office à la suite de l'appel groupé des Nations Unies pour la République arabe syrienne et les États voisins méritent d'être salués. Grâce à leurs efforts, 65 % des besoins d'urgence de l'Office pour 2013, dont le montant s'élevait selon les estimations à 290 millions de dollars, ont été financés. On s'attend

cependant à ce que les besoins de financement pour 2014 augmentent de 25 %.

10. De nombreux Palestiniens ont fui la République arabe syrienne pour trouver refuge ailleurs, notamment en Égypte, en Jordanie et au Liban, voire, tragiquement et sans que cela ait de précédent, en Europe. Pire encore, deux navires transportant ces réfugiés ont coulé dans la Méditerranée, tuant 200 Palestiniens. Les risques énormes que certains d'entre eux ont été contraints de prendre constituent un rappel de leur vulnérabilité croissante et de leur sentiment d'être de plus en plus indésirables dans la région. Au Liban en particulier, l'afflux de réfugiés de Palestine arrivant de la République arabe syrienne a aggravé les problèmes qui existaient déjà dans les camps de réfugiés surpeuplés. En outre, puisque aucun progrès n'a été réalisé dans l'application des dispositions législatives visant à accroître les possibilités d'emploi des réfugiés de Palestine au Liban, la pauvreté demeure endémique dans leurs rangs et ne peut qu'empirer. Achever la reconstruction du camp de Nahr al-Bared, dont la destruction intégrale en 2007 a laissé 27 000 réfugiés sans abri, constitue une priorité mais le financement nécessaire tarde à venir et reste insuffisant. Il importe donc que les donateurs, en particulier les Gouvernements des États arabes de la région, s'efforcent davantage de verser les fonds nécessaires à la reconstruction de ce camp.

11. La Jordanie, qui déploie depuis 1948 d'importants efforts afin d'accueillir des millions de réfugiés de Palestine et a récemment vu arriver un nombre important de réfugiés de la République arabe syrienne, constitue la zone d'opérations la plus stable de l'Office. Tout en exprimant sa gratitude pour ces efforts, le Commissaire général prie instamment la Jordanie d'envisager d'accorder temporairement le droit d'entrer sur son territoire aux Palestiniens qui fuient la République arabe syrienne pour des raisons humanitaires.

12. L'Office subit de lourdes pressions financières et ne peut financer comme il le faudrait ses programmes de base au moyen de son Fonds général, dont le déficit de trésorerie s'élève actuellement à 48 millions de dollars. Si ce déficit n'est pas comblé, l'Office ne pourra rémunérer en décembre 2013 les enseignants, le personnel médical, les travailleurs sociaux et d'autres personnes, ce qui paralysera ses activités. L'Office a à cet égard fait tout son possible pour maîtriser ses dépenses par des mesures d'austérité rigoureusement

appliquées et faire appel à de nouveaux donateurs. Les membres de la Ligue des États arabes se sont de nouveau engagés à atteindre durablement l'objectif de 7,8 % pour ce qui est de leur contribution aux programmes de l'Office. Il est essentiel de réaliser cet objectif pour régler les problèmes de financement immédiat de l'Office. Le Commissaire général demande aux États d'autres régions, notamment de l'Asie et de l'Amérique latine, d'envisager de soutenir davantage l'Office.

13. L'Office progresse dans la mise en œuvre de son programme de réforme. Environ la moitié de ses centres de santé ont adopté des outils de cybersanté et 21 d'entre eux mettent à l'essai l'approche des équipes de santé familiale visant à dispenser des soins de santé primaires aux patients et à réduire l'incidence des maladies non transmissibles. Ses programmes éducatifs mettent davantage l'accent sur le renforcement des compétences des enseignants, les droits de l'homme, le règlement de conflits et la formation professionnelle améliorée. L'Office adopte une nouvelle approche globale de la lutte contre la pauvreté, qui sera au cœur de sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021, en mettant l'accent sur les personnes vivant dans une pauvreté abjecte, en particulier les réfugiés vulnérables et les jeunes.

14. Rappelant en dernier lieu que son mandat de Commissaire général arrive bientôt à expiration, l'orateur rend hommage aux personnes qui ont trouvé la mort en servant l'Office et salue le dévouement et la détermination des membres du personnel, enseignants, membres du corps médical et travailleurs sociaux. Il remercie l'Assemblée générale, et en particulier la Quatrième Commission, les pays hôtes et tous les donateurs du soutien qu'ils lui ont apporté au cours de son mandat. Il réaffirme qu'il faut maintenir les services de l'Office jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit apportée à la difficile situation des réfugiés de Palestine. Il pense que son successeur à la tête de l'Office trouvera une organisation en phase de transformation positive, dans laquelle d'importantes réformes de l'administration et des programmes sont résolument engagées.

Échange de vues

15. **M. Mansour** (Observateur pour l'État de Palestine) souhaite savoir quelles mesures l'Office prend pour remédier à sa crise financière, compte tenu en particulier des promesses d'appui supplémentaire

reçues des membres de la Ligue des États arabes, entre autres. Il aimerait également obtenir des précisions sur l'appel d'urgence de l'Office pour Gaza et les efforts à déployer pour revitaliser l'économie et atténuer les souffrances de la population civile palestinienne de Gaza.

16. **M. Grandi** (Commissaire général de l'Office) dit que l'Office est parvenu à réduire ses dépenses sans pour autant restreindre ses services de base. Il a cependant déjà fait tout ce qu'il était possible de faire à cet égard et appelle donc les donateurs à s'acquitter de leurs promesses d'appui. Des contributions plus régulières sont nécessaires pour assurer la viabilité de l'Office. Les contributions financières des donateurs sont importantes pour ranimer l'économie à Gaza, mais la levée du blocus israélien est encore plus cruciale. Tout en respectant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, le Commissaire général espère que le blocus sera progressivement assoupli afin de lever l'interdiction d'exporter qui asphyxie l'économie.

Déclaration de la Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office

17. **M^{me} Syed** (Norvège) dit que la situation financière de l'Office se transforme en véritable crise qui, si elle n'est pas rapidement réglée, l'empêchera de fournir des services de base aux réfugiés de Palestine. Environ 80 % des dépenses du Fonds général de l'Office ont trait au personnel et à mesure que le nombre de réfugiés continue d'augmenter, le maintien des services est d'un coût plus élevé. Le fonds de roulement déficitaire de l'Office, qui s'élevait à 49,7 millions de dollars début 2013, atteindra environ 93 millions de dollars en 2014 si le déficit de trésorerie prévu de 48 millions de dollars n'est pas comblé. Le Groupe de travail a pris note des efforts déployés par l'Office en vue d'accroître le nombre de ses donateurs et demande que les donateurs qui n'ont pas encore versé à l'Office les fonds promis le fassent sans tarder et intégralement.

18. Dans le contexte du projet de réduction générale du budget ordinaire de l'ONU, l'Office fait face non seulement à des difficultés financières mais également à l'instabilité politique dans ses cinq domaines d'activités. Le Groupe de travail s'inquiète des restrictions sévères imposées au passage de son personnel et de ses articles humanitaires à l'entrée et à la sortie du territoire palestinien. L'oratrice demande au Gouvernement israélien d'assurer la liberté totale de

circulation de l'Office et d'ouvrir les points de passage de Gaza afin de permettre le passage sans restriction de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Dans l'exécution de son mandat, l'Office se heurte à diverses difficultés pratiques dues au blocus israélien de Gaza, aux difficultés d'accès en Cisjordanie, à la violence liée aux colons et aux déplacements forcés. L'Autorité palestinienne doit encore 83 millions de dollars à l'Office pour des biens et services fournis, malgré les progrès réalisés pour remédier à ce problème.

19. Elle demande à la communauté internationale de financer dans son intégralité le plan d'aide humanitaire de l'Office pour la Syrie et à toutes les parties au conflit catastrophique de la République arabe syrienne de préserver la neutralité des camps de réfugiés et d'assurer la sécurité des réfugiés palestiniens qui se trouvent dans ce pays. Elle demande également aux pays voisins d'ouvrir leurs frontières à ces réfugiés qui quittent la République arabe syrienne et remercie ceux qui le font déjà.

20. Le Groupe de travail s'inquiète du manque de moyens financiers et des nouveaux défis auxquels l'Office fait face au Liban à la suite de l'afflux de réfugiés palestiniens et réaffirme qu'il faut absolument combler le déficit du Fonds général de l'Office. Le Groupe de travail prie instamment les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions régulières à l'Office, en particulier au Fonds général, et ceux qui le font déjà de s'efforcer d'accroître leur contribution. Il enjoint également les gouvernements de financer l'intégralité du budget du Fonds général de l'Office pour l'exercice biennal 2012-2013, afin que les contributions à l'Office ne perdent rien de leur valeur. L'oratrice demande en outre aux gouvernements de mettre en place des modalités de financement pluriannuel qui permettraient à l'Office de mieux planifier ses activités.

Débat général

21. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice pour l'État de Palestine), saluant la contribution inestimable qu'apportent le Liban, la Jordanie et la République arabe syrienne en accueillant des réfugiés palestiniens et la générosité dont font preuve les donateurs en finançant la réalisation de la mission de l'Office, dit qu'il demeure absolument essentiel que la communauté internationale s'engage à apporter un appui politique,

financier et moral aux réfugiés de Palestine, dans l'attente d'une juste solution au conflit. Les réfugiés de Palestine, dont le nombre dépasse 5 millions et dont beaucoup vivent dans des camps, notamment dans le territoire palestinien occupé, où ils subissent également l'oppression de l'occupation militaire israélienne, demeurent au cœur de la recherche de longue date d'un règlement global de la question de la Palestine et de la fin d'un conflit tragique durable. Depuis sa création en 1950, l'Office incarne la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'œuvrer collectivement selon le droit international et les principes de la justice pour remédier à la tragédie humaine des réfugiés de Palestine.

22. La communauté internationale doit continuer à affirmer le droit des réfugiés de Palestine à rentrer chez eux et à obtenir compensation, en vertu du droit international et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, ainsi que le droit des Palestiniens déplacés lors des hostilités de juin 1967 à rentrer chez eux et sur leurs terres conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Bien que les négociations aient repris et qu'il ait été reconnu que la question des réfugiés de Palestine était l'une des dernières questions à régler relevant du statut final, Israël continue de tenir un discours incendiaire visant à priver les réfugiés de leurs droits, ce qui ne fait que compromettre davantage la bonne foi nécessaire à l'obtention d'un accord de paix. L'obtention d'une solution juste à la question des réfugiés demeure une priorité de premier plan, ainsi qu'un élément central d'un règlement global de l'ensemble du conflit arabo-israélien.

23. Les communautés de réfugiés palestiniens de Cisjordanie et de Gaza continuent de pâtir des politiques et mesures israéliennes illégales telles que le déplacement forcé de centaines de familles bédouines, la construction d'implantations et les restrictions draconiennes imposées à la circulation des personnes et des biens. Dans ces circonstances, il est regrettable que les déficits financiers de l'Office l'aient contraint à réduire l'assistance qu'il apporte à 21 000 familles vulnérables de réfugiés à Gaza. Au cours de l'année écoulée, le tragique conflit que connaît la République arabe syrienne a également eu des effets extrêmement négatifs sur la quasi-totalité des réfugiés de Palestine, dont beaucoup ont été contraints de fuir dans des pays voisins, au péril de leur vie ou en risquant d'être blessés, et ont ainsi vu leurs abris détruits, subi un

nouveau déplacement et perdu leurs moyens de subsistance. La crise a également eu des répercussions sur les activités de l'Office, contraint de répondre aux besoins croissants d'aide humanitaire. La délégation palestinienne souligne qu'il convient de préserver la neutralité des camps de réfugiés et de protéger tous les civils. Elle apprécie en outre les efforts déployés par tous les organismes humanitaires qui viennent en aide aux réfugiés et les pays de la région qui leur offrent refuge.

24. Au Liban, il est regrettable que 87 % des familles du camp de Nahr el-Bared demeurent déplacées et que la reconstruction du camp se heurte à des difficultés d'ordre financier. L'Office devrait continuer à s'efforcer de remédier aux difficultés des réfugiés et à veiller au maintien de leur dignité face à une pauvreté endémique et au surpeuplement persistant des camps. Il faut également appliquer des mesures législatives visant à faciliter l'accès des réfugiés de Palestine au marché de l'emploi. En Jordanie, en revanche, la situation des réfugiés demeure stable. Le Gouvernement jordanien œuvre en étroite coopération avec l'Office et devrait continuer à le faire en ce qui constitue une période de crise. Il est difficile d'imaginer comment les réfugiés de Palestine pourraient faire face à la situation et persévérer sans l'aide de l'Office.

25. En dernier lieu, la délégation palestinienne se félicite que M. Mohammed Assaf, réfugié palestinien de la bande de Gaza, ait été nommé premier Ambassadeur régional de la jeunesse de l'Office, ce qui montre aux enfants et jeunes réfugiés de Palestine qu'il leur reste des perspectives d'avenir malgré leurs difficiles circonstances. La communauté internationale devrait s'acquitter des responsabilités et des obligations qui lui incombent en appuyant les aspirations pacifiques du peuple palestinien à réaliser leurs droits inaliénables, à mettre fin au conflit et à l'injustice et à parvenir à une paix et une stabilité globales dans la région.

26. **M. Dehghani** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que l'Office apporte depuis plus de 60 ans une assistance humanitaire et un appui technique à quelque 5 millions de réfugiés de Palestine recensés, malgré l'instabilité de la région et les obstacles d'ordre financier auxquels il se heurte. Le Mouvement des pays non alignés est gravement préoccupé par la situation critique des réfugiés de Palestine, dont les

droits de l'homme sont constamment bafoués par les forces d'occupation israéliennes. Les dangers qu'encourent les réfugiés du fait des raids militaires, l'imposition de sévères restrictions à la circulation et le déplacement forcé de civils palestiniens ont nui aux réfugiés et ont continué à faire obstacle aux programmes et activités que l'Office mène dans le territoire palestinien occupé.

27. Les politiques et pratiques illégales d'Israël constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et d'autres conventions internationales. Israël doit cesser de porter atteinte à l'inviolabilité des locaux des Nations Unies et de harceler le personnel de l'Office ainsi que de faire obstruction à ses déplacements. Le Mouvement des pays non-alignés demande par conséquent à la communauté internationale de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe sur le plan moral, politique et juridique de mettre un terme aux politiques illégales d'Israël et à toutes les violations que celui-ci fait subir au peuple israélien. Le blocus israélien illégal asphyxie l'économie de Gaza et a des effets destructeurs sur la situation des réfugiés sur les plans socioéconomique et humanitaire et sur l'action de l'Office. Il faut y mettre fin de façon à permettre la libre et régulière circulation des personnes et des biens entre Gaza et le reste du monde.

28. Le Mouvement s'inquiète également de la situation des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne, dont beaucoup ont dû chercher refuge dans d'autres pays. Il invite les donateurs à se montrer aussi généreux que possible, à aider l'Office à remédier à son manque chronique de moyens financiers et aux incertitudes qu'entraîne l'instabilité économique et politique dans ses zones d'opérations. Il se félicite à cet égard de la résolution 65/272 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci prie le Secrétaire général d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale devrait intensifier ses efforts visant à parvenir à un règlement qui garantisse que l'occupation israélienne du territoire palestinien prenne fin, qu'un État de Palestine souverain et viable, ayant pour capitale Jérusalem-Est, voit le jour et qu'une juste solution soit apportée au problème des réfugiés de Palestine sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

29. **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine; et en outre la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, se déclare extrêmement préoccupé par le conflit que connaît la République arabe syrienne, qui a de très lourdes conséquences sur les réfugiés de Palestine et le personnel de l'Office, ainsi que des effets importants sur les pays voisins, en particulier le Liban. L'Union européenne demande par conséquent que la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/15) publiée le 2 octobre 2013 sur la situation humanitaire au Moyen-Orient soit intégralement et immédiatement mise en œuvre.

30. Principal donateur de l'Office, l'Union européenne et ses États membres sont particulièrement préoccupés par la situation financière de l'Office, qui n'est manifestement pas viable. L'élaboration de la stratégie à moyen-terme de l'Office offre une occasion sans précédent d'assurer la viabilité de ses activités de base et de maîtriser les coûts, tout en définissant le cadre de futures décisions financières. Bien entendu, les ajustements des écarts de salaire, les mesures d'austérité et la priorité accordée à l'efficacité, pour autant qu'ils soient nécessaires, ne suffiront pas. L'Office devra mettre l'accent sur ses activités de base et former des partenariats, notamment en ce qui concerne les secours et les services sociaux. Ces activités devraient, dans la mesure du possible, être financées au moyen du Fonds général.

31. L'Union européenne prie vivement d'autres donateurs, y compris les nouveaux, de partager la responsabilité qui consiste à aider l'Office à surmonter ses difficultés financières. Elle se félicite à cet égard de la volonté des membres de la Ligue des États arabes d'atteindre et de maintenir l'objectif de 7,8 % en ce qui concerne leur contribution au budget de base de l'Office. L'Union européenne est résolue à veiller à ce que les besoins essentiels des réfugiés, sur le plan humanitaire et en matière de développement, soient continuellement satisfaits jusqu'à ce que leur situation soit résolue dans le cadre d'un futur règlement global des questions relatives au statut final.

32. **M^{me} Gunnarsdóttir** (Islande) dit que le personnel de l'Office travaille dans des conditions de plus en plus difficiles dans les cinq zones d'opérations,

qui sont toutes touchées par des conflits armés ou des problèmes humanitaires. En République arabe syrienne, le nombre de réfugiés de Palestine en situation de détresse se rapproche rapidement du demi-million; des milliers ont été contraints de quitter leur foyer et sont maintenant des personnes déplacées, tandis que d'autres ont dû quitter le pays. Ils devraient tous bénéficier de la même protection. Dans ce contexte, la situation financière actuelle de l'Office n'est pas viable. Le Gouvernement islandais apporte son soutien à l'Office et continuera à le faire et espère que d'autres États Membres feront de même.

33. L'Islande adhère aux quatre objectifs de l'Office pour les réfugiés de Palestine, à savoir une vie longue et saine, l'acquisition de connaissances et compétences, un niveau de vie décent et le plein exercice des droits de l'homme. Les réfugiés de Palestine font figure d'oubliés en dehors de leur cadre de vie immédiat et il est crucial que leurs besoins soient pris en compte dans le cadre des négociations pour la paix en cours. L'Islande espère qu'une solution juste et durable sera apportée à leur difficile situation dans les meilleurs délais.

34. **M. Maso** (Afrique du Sud) dit que les conflits armés se répercutent sur les cinq zones d'opérations de l'Office, y compris sa capacité de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine, qui sont déplacés depuis soixante ans et dont le sort ne pourra être réglé que par une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, conformément au droit international. L'incapacité de la communauté internationale à libérer le peuple palestinien du joug de l'occupation constitue une offense pour toutes les personnes éprises de liberté, qui ont pour obligation d'assurer l'autodétermination entière du peuple de Palestine. L'Afrique du Sud demeure préoccupée par le sort des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne, des milliers d'entre eux ayant vu leur lieu de résidence endommagé ou détruit et plus de la moitié d'entre eux ayant été déplacés.

35. Bien que le financement insuffisant de l'Office soit source de graves préoccupations quant à sa capacité à mettre pleinement en œuvre ses programmes, l'Office a pu s'acquitter de son mandat et atteindre certains de ses objectifs d'ordre humanitaire, notamment là où son personnel a pu se déplacer sans restriction. L'Afrique du Sud fera de son mieux, dans la mesure de ses modestes moyens, pour soutenir l'action de l'Office. Elle condamne l'imposition par

Israël de frais de transit illégaux sur les importations arrivant à Gaza, ainsi que le blocus israélien de la bande de Gaza et l'occupation des territoires palestiniens en général. Dans le contexte de la reprise des négociations, la communauté internationale doit redoubler d'efforts en vue de parvenir à un règlement durable et viable de la question de Palestine, y compris la cessation de toutes activités israéliennes d'implantation illégales.

36. **M. Yoshikawa** (Japon) dit que le Japon, qui est à la fois membre de la Commission consultative et du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office, a accru sa contribution financière à l'Office, laquelle a été multipliée par trois, passant de 8,7 à 27 millions de dollars entre 2009 et 2012. En outre, le Gouvernement japonais annoncera bientôt qu'il accordera une assistance d'un montant important à l'Office pour l'achat de farine de blé et d'autres produits de base devant être distribués à environ 300 000 réfugiés palestiniens vivant dans l'État de Palestine, au Liban, en République arabe syrienne et en Jordanie. La mise en place de fondements économiques viables contribuera à faire progresser le processus de paix. Le Gouvernement japonais a à cet égard entrepris deux initiatives concrètes : le projet « Corridor pour la paix et la prospérité », qui vise à transformer, par la coopération régionale, une partie de la vallée du Jourdain en terres agricoles productives pour le peuple palestinien; et la « Conférence sur la coopération entre pays d'Asie de l'Est pour le développement palestinien », qui vise à mobiliser et partager le développement et les ressources économiques de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien.

37. **M. Wehbi** (Liban) dit que l'histoire du siècle dernier a montré que la purification ethnique ne devait pas se reproduire, que le droit international devait être respecté dans son intégralité et que l'ONU devrait être en mesure de défendre les principes consacrés dans sa Charte. Il est donc nécessaire de parvenir à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. La délégation libanaise considère à cet égard que la reprise des pourparlers pour la paix constitue un pas dans la bonne direction. Compte tenu du rôle crucial que joue l'Office en atténuant les problèmes sociaux et économiques des réfugiés de Palestine malgré ses propres difficultés financières structurelles, le Gouvernement japonais coopère étroitement avec l'Office afin que celui-ci puisse s'acquitter de sa

mission dans les 12 camps situés sur le territoire libanais. S'il y a lieu de se réjouir des contributions affectées à la reconstruction partielle du camp de Nahr el-Bared, le Liban demande de nouveau aux donateurs de verser dans leur intégralité les contributions promises.

38. Le Gouvernement libanais a modifié sa législation et établi le Comité pour le dialogue libano-palestinien en vue d'améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine qui se trouvent sur le territoire libanais, bien qu'ils n'y soient que temporairement. Il importe à cet égard de réaliser leur droit de rentrer dans leur patrie, ainsi que cela est énoncé dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les événements régionaux actuels ont également une incidence directe sur les réfugiés de Palestine qui se trouvent dans des pays d'accueil. Si le Liban s'est systématiquement tenu à l'écart de la situation de crise en République arabe syrienne, il ne s'est pas pour autant dispensé des obligations qui lui incombent sur le plan humanitaire et a ouvert ses frontières au flux croissant de réfugiés. Le Gouvernement libanais apprécie la générosité dont de nombreux pays ont fait preuve dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour la Syrie et prie instamment les donateurs de financer adéquatement et durablement l'Office. Il est également plus que l'heure de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

39. **M. Al Khalil** (Sénégal) dit qu'une histoire jalonnée de nombreux écueils a transformé de nombreux Palestiniens en personnes déplacées et en a contraint d'autres à quitter leur patrie pour trouver refuge dans des pays tels que le Liban, la République arabe syrienne et la Jordanie. L'Office a été créé pour apporter à ces réfugiés une assistance, en matière d'éducation et de soins médicaux ainsi que sur les plans social et humanitaire. Pour mieux s'acquitter de son mandat, l'Office a entrepris en 2007 des réformes visant à améliorer ses systèmes de gestion de ressources, de planification et de mobilisation. Sa stratégie novatrice dans le domaine de la santé se fonde sur les équipes de santé familiale, axées sur le traitement des maladies chroniques non transmissibles. Dans les domaines de l'éducation et de la formation, la stratégie de réforme se fonde sur huit grands domaines d'action, dont l'éducation pour tous, la formation

technique et professionnelle et la recherche et le développement.

40. Malgré le rôle essentiel que joue l'Office dans l'apport d'assistance aux réfugiés de Palestine, il demeure en proie à des difficultés financières qui restreignent la portée de ses interventions et l'ont contraint à mettre un terme à l'assistance qu'il octroyait à 21 000 familles réfugiés dans la bande de Gaza. Il faut donc renforcer la solidarité internationale et accroître les contributions au Fonds général de l'Office. Le sort des 5 millions de réfugiés de Palestine est intimement lié à l'issue du processus de paix, à la création d'un État palestinien souverain à l'intérieur de frontières viables et au respect de leur droit légitime au retour. L'orateur espère que les nouveaux efforts de médiation aideront à trouver une solution à la crise et à parvenir à la paix, afin de permettre aux réfugiés de retourner sur leurs terres ancestrales.

41. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des réfugiés de Palestine, non seulement sur le plan humanitaire mais également sur le plan politique, juridique et moral. Israël refuse depuis des décennies de respecter les résolutions pertinentes de l'ONU concernant son occupation de terres arabes. Plus de 5 millions de réfugiés de Palestine subissent maintenant les conséquences de la campagne systématique menée par Israël en vue de les expulser de leur domicile et de les priver de leurs droits fondamentaux. Il est en outre incontestable que la paralysie profonde de la communauté internationale face à un mépris aussi flagrant du droit international ne fait qu'encourager Israël à poursuivre sa campagne d'expulsion des Palestiniens de leur patrie.

42. Les pays arabes accueillant des réfugiés de Palestine sont également des donateurs, qui leur fournissent un vaste ensemble de services. La République arabe syrienne continuera à accueillir des réfugiés de Palestine, à leur apporter un appui et à les traiter au même titre que des citoyens syriens, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de regagner leur patrie, en application des résolutions de l'ONU. En octobre 2013, le Gouvernement syrien a pris des mesures législatives prévoyant le dédommagement des réfugiés de Palestine aussi bien que des citoyens syriens ayant été attaqués par des groupes terroristes armés. En outre, au cours des six premiers mois de la seule année 2013, le Gouvernement syrien a consacré 121 millions de dollars à des projets de soutien aux réfugiés de

Palestine, malgré la situation de crise nationale. La délégation syrienne souligne à cet égard que les sanctions imposées unilatéralement par certains États ont accru les souffrances de l'ensemble de la population civile du pays, y compris les réfugiés de Palestine.

43. Le Gouvernement syrien continuera à faire de son mieux pour soutenir l'action de l'Office et a même renforcé sa collaboration avec ce dernier au cours de la crise actuelle. Il regrette profondément que de nombreux réfugiés de Palestine et membres du personnel de l'Office aient été tués, en étant notamment pris pour cible lors de violentes attaques perpétrées par des groupes terroristes armés. Leur situation aurait cependant été bien pire sans les efforts déployés par les autorités syriennes pour combattre ces groupes et protéger les installations et le personnel de l'Office. Le Gouvernement syrien fait également tout son possible pour contrer les tentatives visant à faire participer les réfugiés de Palestine au conflit.

44. Il est essentiel que l'Office dispose des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter efficacement de sa mission. L'orateur prie instamment les donateurs d'honorer les engagements financiers qu'ils ont pris à l'égard de l'Office, lequel devrait également poursuivre ses efforts en vue d'accroître le nombre de ses donateurs. Il est choquant de constater que, pour des raisons bien connues, certains pays continuent de consacrer d'énormes sommes à la poursuite de guerres étrangères et à la promotion du terrorisme et apportent un soutien important, sur les plans moral et militaire, à Israël. De fait, si seulement une petite partie de ces vastes sommes servait à atténuer les difficultés des réfugiés de Palestine, la vie de ces derniers s'améliorerait de façon inestimable. La délégation syrienne prie instamment ces États de réexaminer leur position et de se conformer strictement à la Charte des Nations Unies et au droit international.

45. **M. Rey** (Suisse) dit que le contexte régional dans lequel opère l'Office demeure extrêmement instable et que les réfugiés de Palestine sont particulièrement touchés par le manque de progrès durables concernant l'obtention d'un règlement du conflit israélo-palestinien. L'Office joue un rôle de premier plan en répondant aux besoins des réfugiés mais sa situation financière précaire risque cependant de l'empêcher de s'acquitter pleinement de sa fonction. Il est donc essentiel que l'Office poursuive ses réformes ambitieuses et améliore ses capacités de réaction aux

situations de crise, questions qui devraient être abordées dans le cadre de sa nouvelle stratégie à moyen-terme pour 2016-2021. La délégation suisse constate à cet égard avec inquiétude que la protection des droits fondamentaux des réfugiés de Palestine est menacée et que la communauté internationale n'a pas réagi de manière adéquate à cette situation.

46. Malgré la reprise du processus de paix, les violations systématiques du droit international humanitaire et des droits de l'homme se poursuivent en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Le conflit armé de la République arabe syrienne n'épargne ni la population ni l'infrastructure, y compris les installations de l'Office, et a entraîné le déplacement forcé de la moitié des réfugiés de Palestine qui se trouvaient dans ce pays. Le Gouvernement suisse appelle donc les parties au conflit à respecter le droit international en ce qui concerne les réfugiés touchés, et les pays d'accueil à respecter leur droit de demander asile et protection, en observant le principe de non-refoulement, rappelé par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle d'octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

47. Étant donné le difficile contexte dans lequel il mène ses opérations, l'Office doit disposer de moyens financiers adéquats et prévisibles pour s'acquitter de son mandat. La Suisse s'est à cet égard engagée à financer l'Office sur une base biennale afin d'accroître la prévisibilité de ses ressources et a augmenté de 10 % sa contribution. Elle compte également augmenter considérablement sa contribution régulière au Fonds général et verser une nouvelle contribution pluriannuelle spécifiquement affectée aux réformes. Elle a également mobilisé des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés de Palestine touchés par la situation en République arabe syrienne.

48. Le Gouvernement suisse apprécie les efforts récemment déployés par la communauté internationale en vue de financer l'Office, y compris ceux de la Ligue des États arabes et de nouveaux donateurs tels que le Brésil et la Fédération de Russie. Il invite l'Office à prendre des mesures qui viendront compléter les réformes en cours et à se doter de politiques plus abouties en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction de la pauvreté. La délégation suisse attend de la Commission consultative et de sa sous-commission un engagement qui soit à la hauteur des défis que doit relever l'Office aussi bien dans

l'immédiat qu'à l'avenir et qui soit reflétée dans la stratégie à moyen-terme pour 2016-2021 et se tient prête à faciliter à cet égard un dialogue constructif entre toutes les parties concernées.

49. **M. Ben Sliman** (Tunisie) dit que, alors même que la situation de nombreux réfugiés de Palestine se détériore dans les zones d'opérations de l'Office, ce dernier a de plus en plus de difficultés à répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Il est ainsi primordial que l'Office soit doté de moyens financiers adéquats afin de pouvoir exécuter son mandat. La communauté internationale est très préoccupée par la situation en République arabe syrienne, où plus de 420 000 réfugiés de Palestine ont besoin de toute urgence d'une assistance de base. Beaucoup d'entre eux ont perdu leur foyer, leurs moyens de subsistance ou des membres de leur famille. La Tunisie prie instamment toutes les parties au conflit de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et de veiller à ce que les réfugiés de Palestine et autres civils de la République arabe syrienne ne soient pas pris pour cibles et que leurs domiciles ne soient pas endommagés. Par ailleurs, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la détérioration de la situation économique et humanitaire et les restrictions israéliennes nuisent gravement aux travaux de l'Office et mettent en danger son personnel. La Tunisie salue les efforts que déploie l'Office en vue de poursuivre ses activités dans ces conditions très difficiles.

50. La délégation tunisienne appuie vivement la reprise des pourparlers directs entre les négociateurs israéliens et palestiniens, qui, espère-t-elle, aboutiront à d'importants progrès. La question des réfugiés est un élément essentiel de la question palestinienne; il ne sera possible de parvenir à une solution durable au conflit qu'à condition que les Palestiniens puissent établir un État souverain et indépendant, ayant pour capitale Jérusalem, sur la base des frontières antérieures à 1967.

51. **M. León González** (Cuba) dit que l'Office accomplit un travail extraordinaire pour améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine; il est injustifiable que les Palestiniens continuent à languir sous l'occupation israélienne qui les prive de leurs droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour. La détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est très

préoccupante, et plusieurs des pratiques israéliennes illégales, telles que la construction du mur de séparation, l'expropriation de terres et l'implantation de colonies de peuplement se poursuivent au mépris manifeste du droit international. La situation est extrêmement grave sur le plan humanitaire, en particulier dans la bande de Gaza, où la politique israélienne de restriction de la circulation des biens et des personnes fait obstacle à des activités vitales telles que la reconstruction d'établissements scolaires. Israël doit absolument mettre fin à sa politique de bouclages, qui nuit gravement à la situation socio-économique.

52. L'Office est contraint de mener ses activités dans des conditions extrêmement difficiles. Les pertes subies du fait d'acheminements retardés et de restrictions d'accès doivent être remboursées. Il est inacceptable qu'Israël continue à violer les accords internationaux relatifs à la protection des installations et du personnel de l'ONU. La communauté internationale doit remédier à la situation financière très préoccupante de l'Office; le manque de moyens financiers empêche ce dernier de s'acquitter pleinement de son mandat et met en danger le processus de développement institutionnel en cours. Le Gouvernement cubain prie instamment les donateurs de verser les contributions promises à l'Office. Cuba soutient résolument le combat mené par le peuple palestinien en vue d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

53. **M. Sharoni** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit qu'Israël a approuvé 277 projets de développement au cours des trois dernières années, a récemment accepté de fournir 5 milliards de mètres cubes d'eau de plus à Gaza et entreprendra bientôt les travaux nécessaires pour accroître encore cet approvisionnement. Israël a apporté son appui à la réalisation d'un projet de traitement des eaux usées bénéficiant du soutien de la Banque mondiale dans le nord de Gaza et a approuvé à cette fin l'acheminement à Gaza de matériaux et de matériel de construction. Il contribue également à un projet de la Banque mondiale visant accroître la capacité de production d'une centrale électrique qui alimente le centre de traitement des eaux usées. L'approvisionnement du secteur privé en matériaux de construction a également augmenté, bien qu'Israël ait récemment découvert un tunnel garni de béton mis en place à des fins terroristes, ce qui l'a conduit à suspendre les livraisons. S'agissant de la situation en République arabe syrienne, on a recensé

entre août 2013 et septembre 2013 105 violations des droits de l'homme, au cours desquelles les victimes avaient été exécutées ou tuées en détention sous la torture, ce qui est contraire à toutes les conventions nationales, régionales et internationales.

La séance est levée à 17 h 55.